

## PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec tenue le 15 juin 2023, à compter de 13 h 15, au 1130, route de l'Église, à Québec.

Sont présents formant quorum :

- M. le maire Bruno Marchand, Québec, président
- M. le maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du comité exécutif
- Mme la conseillère Marie-Josée Asselin, Québec
- M. le conseiller Serge Côté, Lévis
- M. le préfet Sébastien Couture, MRC de La Jacques-Cartier
- Mme la conseillère Brigitte Duchesneau, Lévis
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
- M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures
- Mme la préfète Lina Labbé, MRC de L'Île-d'Orléans
- M. le conseiller Pierre-Luc Lachance, Québec
- Mme la conseillère Catherine Vallières-Roland, Québec
- M. le conseiller Steeve Verret, Québec
- M. le conseiller Claude Villeneuve, Québec
- M. le conseiller David Weiser, Québec

Sont également présentes :

- Mme Myriam Poulin, directrice des affaires corporatives et juridiques, secrétaire corporative
- Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière

Sont absents :

- Mme la conseillère Amélie Landry, Lévis
- M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré
- M. le maire Gaétan Pageau, L'Ancienne-Lorette

Période de recueillement et ouverture de la séance.

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

### Adoption de l'ordre du jour

#### **Résolution n° C-2023-65**

Sur proposition de M. Serge Côté, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

### Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 mai 2023

#### **Résolution n° C-2023-66**

Sur proposition de Mme Lina Labbé, appuyée par M. Pierre-Luc Lachance, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 mai 2023.

Adoptée

Organismes des bassins versants de la Capitale – Désignation d'une représentante**Résolution n° C-2023-67**

Sur proposition de Mme Catherine Vallières-Roland, appuyée par M. Sébastien Couture, il est unanimement résolu :

- D'autoriser Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière à la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), à proposer sa candidature à titre de représentante de la CMQuébec pour siéger au conseil d'administration de l'Organisme des bassins versants de la Capitale (OBV de la Capitale).
- Conditionnellement à ce qu'un siège soit réservé pour la CMQuébec à la table de concertation de l'OBV de la Capitale, à être formée prochainement, nommer Mme Brodeur à titre de représentante de la CMQuébec pour y siéger, et en informer l'organisme.
- Cette désignation remplace la désignation précédente de représentant au sein de l'OBV de la Capitale.

Référence : Rapport décisionnel du 15 juin 2023

Responsable : Direction générale

Adoptée

Appui au projet de réseau de navettes fluviales, La Navette bleue et ses connexions vertes**Résolution n° C-2023-68**

CONSIDÉRANT QUE le fleuve Saint-Laurent présente, dans la région de Québec, un potentiel considérable pour le transport maritime de passagers permettant de desservir différents secteurs de la région;

CONSIDÉRANT QUE la région est dotée d'infrastructures maritimes pouvant accueillir des navettes fluviales et servir de points d'embarquement pour les utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE les navettes fluviales présentent un potentiel pour bonifier le réseau de transport collectif de façon complémentaire aux services de transport en place, et dans une perspective d'intermodalité;

CONSIDÉRANT QUE les navettes fluviales peuvent représenter une option de transport collectif ayant un impact positif sur la réduction des émissions de GES ainsi que sur la congestion routière;

CONSIDÉRANT QUE les navettes fluviales permettent de mettre en valeur le potentiel récréotouristique du Saint-Laurent dans la région, de contribuer au développement local des secteurs desservis et de diversifier l'offre touristique pour l'ensemble de la région;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du dévoilement des attentes envers le prochain gouvernement provincial, la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) a déjà exprimé le souhait que le projet-pilote de navette fluviale entre le Vieux-Port de Québec et le quai de Sainte-Anne-de-Beaupré soit pérennisé, ainsi que son financement;

CONSIDÉRANT QUE la CMQuébec croit en l'intérêt d'explorer la possibilité d'ajouter des circuits de navettes fluviales entre les territoires de la Ville de Lévis et de la MRC de L'Île-d'Orléans et ce, tel que préconisé dans le plan d'action 2022-2032 de la Trame verte et bleue métropolitaine adopté par le conseil de la CMQuébec en février 2022;

CONSIDÉRANT QUE la CMQuébec a exprimé des attentes budgétaires envers le gouvernement du Québec en mars 2023 et qu'il était alors demandé d'augmenter le financement dédié au transport collectif, d'accroître l'offre de services grâce à des initiatives prometteuses comme celle de navettes fluviales reliant plusieurs municipalités du territoire, et de réduire les tarifs pour le laissez-passer métropolitain;

CONSIDÉRANT QUE dans la Vision métropolitaine de la mobilité durable adoptée en janvier 2023, il est stipulé qu'à l'horizon 2041, on vise à ce que les infrastructures et services de transports collectif et actif soient adaptés aux différentes réalités locales et optimisés pour faciliter les déplacements métropolitains, grâce à un financement adéquat, et que l'importance de l'interconnexion et l'harmonisation des services, tout comme la nécessité d'offrir des milieux de vie durables et un écosystème de transport performant et sobre en carbone, de façon à contribuer à la prospérité et à l'attractivité de la région y sont également évoquées;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un projet de navette fluviale pour les piétons et les cyclistes fait partie du plan d'action de la Table de concertation régionale – zone de Québec, coordonnée par la CMQuébec;

Sur proposition de Mme Brigitte Duchesneau, appuyée par Mme Lina Labbé, il est unanimement résolu :

- Que la Communauté métropolitaine de Québec donne son appui à la mise en œuvre du réseau de navettes fluviales *La Navette bleue et ses connexions vertes*, et communique aux ministres provinciaux concernés ainsi qu'aux députés provinciaux dont la circonscription touche le territoire de la CMQuébec, sa volonté de voir ce mode de transport collectif se déployer dans les meilleurs délais possible sur le territoire
- D'autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) à transmettre la résolution ainsi qu'une lettre l'accompagnant aux ministres provinciaux concernés, aux députés provinciaux dont la circonscription touche le territoire de la CMQuébec ainsi qu'à Croisières AML et Développement Côte-de-Beaupré.

Référence : Rapport décisionnel du 15 juin 2023

Responsable : Direction générale

Adoptée

Règlement de contrôle intérimaire n° 2003-10 de la Communauté métropolitaine de Québec applicable aux zones agricoles de l'agglomération de Québec et de la Ville de Lévis - Amendement

#### **Résolution n° C-2023-69**

CONSIDÉRANT le Règlement n° 2003-10 intitulé « Règlement de contrôle intérimaire n° 2003-10 de la Communauté métropolitaine de Québec applicable aux zones agricoles de l'agglomération de Québec et de la Ville de Lévis »;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun que le Règlement n° 2003-10 soit modifié de la façon prévue par le règlement d'amendement visé par la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par M. Claude Villeneuve, il est unanimement résolu d'adopter le « Règlement n° 2023-111 modifiant le règlement de contrôle intérimaire n° 2003-10 de la Communauté métropolitaine de Québec applicable aux zones agricoles de l'agglomération de Québec et de la Ville de Lévis ».

Référence : Rapport décisionnel du 15 juin 2023

Responsable : Secrétariat corporatif

Adoptée

Rapport annuel 2022 de la Communauté métropolitaine de Québec**Résolution n° C-2023-70**

Sur proposition de Mme Catherine Vallières-Roland, appuyée par M. Sylvain Juneau, il est unanimement résolu :

- De prendre acte du Rapport annuel 2022 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec).
- De transmettre le Rapport annuel 2022 de la CMQuébec à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, ainsi qu'à chaque municipalité et MRC faisant partie de son territoire, et autoriser sa diffusion sur le site Internet de la CMQuébec.

Référence : Rapport décisionnel du 15 juin 2023

Responsable : Communications

Adoptée

Avis sur le Projet de règlement n° 02-P-2023 de la MRC de La Jacques-Cartier modifiant le schéma d'aménagement révisé**Résolution n° C-2023-71**

CONSIDÉRANT QUE le Projet de règlement n° 02-P-2023 intitulé « Projet de Règlement n° 02-P-2023 modifiant le Règlement adoptant le schéma d'aménagement révisé (SAR) numéro 02-2004 de manière à remplacer le chapitre 7 du document complémentaire relatif à l'encadrement du déboisement et des interventions en milieu forestier » répond à l'objectif de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) d'introduire des pratiques d'aménagement durable de la forêt;

CONSIDÉRANT que le Projet de règlement n° 02-P-2023 marque une avancée quant aux objectifs et critères du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) en introduisant notamment des dispositions concernant les activités autorisées dans les zones de protection intensive autour des prises d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE certaines dispositions du Projet de règlement n° 02-P-2023 nécessitent des corrections mineures pour en assurer la conformité au critère 12.4.3 du PMAD :

Sur proposition de M. Sébastien Couture, appuyée par M. Sylvain Juneau, il est unanimement résolu :

- De signifier à la MRC de La Jacques-Cartier l'importance du travail accompli par le Projet de règlement n° 02-P-2023 pour appliquer les normes du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) n° 2010-41 de la CMQuébec visant à limiter les interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency relatives à la protection du couvert forestier sur l'ensemble de son territoire forestier et lui offrir le plein soutien de la CMQuébec pour apporter les corrections mineures au Projet de règlement n° 02-P-2023 afin de le rendre conforme au PMAD.
- Transmettre à la MRC de La Jacques-Cartier copie du présent rapport décisionnel ainsi que des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 15 juin 2023

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Zones inondables - Octroi d'un contrat pour des relevés hydrométriques pour la période 2023-2024**Résolution n° C-2023-72**

Sur proposition de Mme Catherine Vallières-Roland, appuyée par M. Pierre-Luc Lachance, il est unanimement résolu :

- D'octroyer à la firme WSP Canada Inc. le contrat pour des relevés hydrométriques sur plusieurs cours d'eau du territoire métropolitain pour la période 2023-2024 dans le cadre du projet de modélisation des zones inondables, au montant de 179 648,44 \$ (taxes incluses), le tout conformément à la proposition technique et l'offre financière, datées du 5 juin 2023, ainsi que la recommandation du comité de sélection.

Référence : Rapport décisionnel du 15 juin 2023

Certificat trésorerie : CT-2023-17

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la CMQuébec (Rive-Nord) 2016-2021 - Rapport de suivi 2022**Résolution n° C-2023-73**

Sur proposition de Mme Marie-Josée Asselin, appuyée par M. Claude Villeneuve, il est unanimement résolu :

- De prendre acte du Rapport de suivi 2022 du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) Rive-Nord 2016-2021, daté du 15 juin 2023.
- D'autoriser la transmission du document avant le 30 juin 2023 au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et assurer sa diffusion sur le site internet de la CMQuébec.

Référence : Rapport décisionnel du 15 juin 2023

Responsable : Environnement

Adoptée

Demande d'aide financière au Programme d'aide aux nouvelles mobilités (NOMO)**Résolution n° C-2023-74**

Sur proposition de M. Pierre-Luc Lachance, appuyée par Mme Lina Labbé, il est unanimement résolu :

- D'autoriser la directrice générale et trésorière de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) à :
  - Présenter, au nom de la CMQuébec, une demande d'aide financière au montant de 8 113 \$, dans le cadre du sous-volet 2.1 du Programme d'aide aux nouvelles mobilités (NOMO) du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), pour la réalisation d'un plan de gestion des déplacements de la CMQuébec.
  - Signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution, notamment avec la ministre du MTMD.

Référence : Rapport décisionnel du 15 juin 2023  
Responsable : Transport et mobilité

Adoptée

Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité - région de la Capitale-Nationale - Signature d'un avenant

### **Résolution n° C-2023-75**

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par Mme Catherine Vallières-Roland, il est unanimement résolu :

- Dans le cadre des Alliances pour la solidarité – région de la Capitale-Nationale, autoriser le président et la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec, qui agit comme gestionnaire du dossier pour la région, à signer l'avenant à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité à intervenir avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, les MRC de la région de la Capitale-Nationale et la Ville de Québec, pour l'ajout d'une somme de 720 101 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024.

Référence : Rapport décisionnel du 15 juin 2023  
Responsable : Développement social

Adoptée

Entente agroalimentaire 2023-2025 | Chantier 1 – « Le territoire et les activités agricoles » Projet 1.1 « Soutenir la remise en production de terres inexploitées »

### **Résolution n° C-2023-76**

Sur proposition de Mme Lina Labbé, appuyée par M. Sébastien Couture, il est unanimement résolu :

Dans le cadre du projet 1.1 « Soutenir la remise en production de terres inexploitées » de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2023-2025 :

- Autoriser la bonification de l'enveloppe consacrée en 2023 pour le projet 1.1 « Soutenir la remise en production de terres inexploitées », à même l'enveloppe prévue pour 2025, pour que le montant total disponible en 2023 soit désormais de 125 040 \$ (taxes incluses).
- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) à octroyer le financement pour les projets sélectionnés, selon les modalités du Programme d'aide financière 2023 à la remise en production des terres agricoles inexploitées et ce, pour la somme maximale de 125 040 \$ (taxes incluses).
- Autoriser la direction générale de la CMQuébec à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 15 juin 2023  
Certificat trésorerie : CT-2023-18  
Responsable : Agroalimentaire

Adoptée

Bordereau d'information

- A) Contrat octroyé par le comité exécutif :
- Accompagnement de la direction par une firme en ressources humaines : Octroyer à la firme AXXIO inc. un contrat pour des services d'accompagnement auprès de la direction de la CMQuébec en matière de ressources humaines et relations de travail, au montant de 9 837,50 \$ taxes non incluses, le tout en conformité avec l'offre de service datée du 17 mai 2023. - **Résolution n° E-2023-41**
- B) Historique des factures de plus de 2 000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$ du 1<sup>er</sup> janvier au 25 mai 2023
- C) 2023-06-01 – Note - Suivi du plan d'effectifs et des mouvements de personnel à la CMQuébec
- D) 2023-06-01 - Note - Propriété intellectuelle de l'outil systématisé d'analyse du risque (OSAR)
- E) 2023-06-01 - Note – Remise des livrables finaux dans le cadre du projet de l'actualisation de la modélisation des zones inondables sur le territoire de la CMQuébec
- F) 2023-06-02 - Note - Réseau de suivi de la qualité de l'eau du fleuve Saint-Laurent pour 2022
- G) 2023-06-02 – Note - Consultation publique pour le prochain plan gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
- H) 2023-06-06 - Note – Consultation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation sur la révision des OGAT des MRC

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions des personnes présentes.

Clôture de la séance

**Résolution n° C-2023-77**

Sur proposition de Mme Brigitte Duchesneau, appuyée par M. Serge Côté, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 13 h 30.

Adoptée

Les résolutions n<sup>os</sup> C-2023-65 à C-2023-77 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) BRUNO MARCHAND  
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN  
SECRÉTAIRE CORPORATIVE